



**COMMUNAUTE CANTONALE
DE CELLES-SUR-BELLE**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 30 MAI 2016
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CELLES-SUR-BELLE**

L'an Deux Mille Seize, le trente mai, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué le vingt-quatre mai Deux Mille Seize, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la Commune de CELLES-SUR-BELLE sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie ROY, Président de la Communauté Cantonale de Celles-Sur-Belle.

PRESENTS :

Mesdames MT. CROMER, V. COUCHE, P. MOREAU, E. THIBAUT, P. ROUXEL D. PARANT
Messieurs F. GOMES, P. MOUSSET, JM. ROY, C. PICARD, C. MONNERON, G. CANON,
F. NOURIGEON ; C. NIVAU, P. FOUCHE, P. BOINIER, F. COMPERE, C. JUCHAULT,
JL. FOUCHE, F. PROUST

ABSENTS REPRESENTES

Mesdames A. LE BARS ; S. BRUNET ; S. COUSIN

ABSENTS EXCUSES

Mesdames F. PAIRAULT ; N. LAHMITI
Messieurs B. BARREAU, P. BELLECULLEE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Patricia ROUXEL

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de conseillers présents :	20
Nombre de pouvoirs :	3
Quorum :	14

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

DOSSIER 0 - PREAMBULES

- 0.1. Pouvoirs
- 0.2. Désignation d'un secrétaire de séance
- 0.3. Adoption des relevés de décisions et de propositions du lundi 18 avril 2016 et du mercredi 18 mai 2016
- 0.4. Adoption du procès-verbal du lundi 25 avril 2016

EXAMEN DES RAPPORTS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Dossier 1 – Réforme territoriale

- 1.1. Etat d'avancement

Dossier 2 – Enfance Jeunesse

- 2.1. Structure Multi-Accueil – Recrutement des architectes
- 2.2. Marché de transport scolaire

Dossier 3 – Base de loisirs du Lambon

- 3.1. Restaurant du Lambon – Été 2016

Dossier 4 – Développement économique

- 4.1. Convention GEREDIS – ZA « La Cigogne »

Dossier 5 – Dossiers Divers

- 5.1. Juricia – Remboursement ou contentieux
- 5.2. Demande d'admission de créance en non-valeur
- 5.3. Fonds de solidarité logement
- 5.4. Fonds départemental d'aide aux jeunes
- 5.5. Budget Général – DM de crédits n°2 - SMP – Augmentation des participations

0. PREAMBULES

0.1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Patricia ROUXEL est volontaire pour assurer cette fonction.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, DESIGNÉ Madame Patricia ROUXEL comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président évoque :

- Le projet de la plaine du treuil
- Un programme de voirie proche de la zone d'activités côté Vitré
- Un nouveau terrain de sport à Verrines-sous-Celles

Arrivée de Monsieur F. PROUST à 18h20

Madame V. COUCHE informe que la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) » est pour 2018, et que la compétence rivière et pour 2020.

0.2. ADOPTION DU RELEVÉ DE DECISIONS ET DE PROPOSITIONS DU LUNDI 18 AVRIL 2016

Aucunes remarques ayant été prononcées, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, ADOPTE le relevé de décisions et de propositions du lundi 18 avril 2016.

0.3. ADOPTION DU RELEVÉ DE DECISIONS ET DE PROPOSITIONS ET DU MERCREDI 18 MAI 2016

Monsieur C. PICARD souhaite avoir des informations sur la location du restaurant du Lambon.

Monsieur le Président informe qu'il y a eu un contact avec un restaurateur qui doit s'installer à proximité de Grousset Automobile et qui souhaite commencer la saison avant d'investir les locaux en octobre à la Cigogne.

Monsieur F. PROUST, concernant la page 12 du dossier au chapitre « Commission Aménagement du territoire », souhaite la reformulation suivante : « *Il est important d'affiner le diagnostic et de le présenter au prochain conseil communautaire en 2017* ».

Monsieur C. PICARD informe que l'Ecole de Musique du Pays Mellois (EMPM) a une situation budgétaire alarmante et difficile bien qu'ils peuvent clôturer cette année.

Monsieur le Président indique que les commissions thématiques ne peuvent s'engager sur le nouveau conseil communautaire en 2017. Le comité exécutif a constaté que les chiffrages sont importants ainsi que la part aux parents.

Monsieur C. PICARD rappelle que l'augmentation des subventions aux associations est nécessaire.

Monsieur le Président ajoute que le coût global versé par les collectivités et les parents est important.

Madame D.PARANT indique que l'intervention de l'EMPM en accueil périscolaire s'élève à 44 € de l'heure.

Concernant la page 18, Madame V. COUCHE demande où aura lieu la réunion du 24 juin sur la compétence GEMAPI.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE ADOPTE le relevé de décisions et de propositions du 18 mai 2016.

0.4. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU LUNDI 25 AVRIL 2016

Aucune remarque ayant été prononcée, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE ADOPTE le procès-verbal du 25 avril 2016.

1. REFORME TERRITORIALE

1.1. ETAT D'AVANCEMENT

Ce point est reporté en fin de séance.

2. ENFANCE JEUNESSE

2.1. STRUCTURE MULTI-ACCUEIL – RECRUTEMENTS DES ARCHITECTES

Monsieur le Président informe que le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre est en cours en deux phases : candidature et proposition.

Au stade des candidatures, 31 dossiers ont été reçus et 3 équipes de maîtrise d'œuvre ont été retenues :

- THEMIS Architectes
- Société d'Architecture Luc Cogny
- Vignault et Faure Architectes

Le Dossier de Consultation des Entreprises leur a été envoyé pour un retour avant le 20 mai 2016 à 12h00.

La commission d'appel d'offres, après l'ouverture des propositions le 23 mai 2016, a reçu les candidats le 27 mai 2016 pour audition.

Monsieur F. PROUST indique que THEMIS aura du mal à tenir les délais et que le professionnalisme de Vignault est ressorti. Il se demande si ce dernier se tiendra à l'enveloppe proposée.

Monsieur F. GOMES informe que c'est le cabinet Vignault et Faure qui a été retenu.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, DECIDE de retenir le cabinet Vignault et Faure Architectes pour le projet de construction de la Structure Multi-Accueil du Mougou.

2.2. MARCHE DE TRANSPORT SCOLAIRE

Le marché de transport comportant 3 lots arrivant à terme le 6 juin 2016, il est proposé de le renouveler sur une durée de 2 ans :

- Lot 1 : transports de l'accueil de loisirs « Belle et Lambon »
- Lot 2 : location de minibus pour le Point Jeunes
- Lot 3 : transports des scolaires du canton aux activités nautiques

Pour mémoire, le coût du marché signé en 2013 est le suivant :

LOTS	2013	2014	2015	TOTAL
1	25 513.52 €	28 271.03 €	33 798.05 €	87 582.60 €
2	3 424.70 €	7 920.01 €	2 790.00 €	14 134.71 €
3	5 845.69 €	5 189.87 €	4 990.38 €	16 025.94 €

Le tableau comparatif des propositions est remis en séance.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité :

- DECIDE de renouveler le marché de transport pour une durée de 2 ans,
- DECIDE de retenir les entreprises suivantes pour chacun des lots :
 - CASA - Lot 1 - Transports de l'accueil de loisirs « Belle et Lambon »
 - GROUSSET AUTO - Lot 2 :
 - o Location annuelle d'un minibus pour un montant de 280.00 € TTC €/ mois,
 - o Location d'un second minibus en juillet et août pour un montant de 500.00 € TTC/ mois
 - SARRAZIN - Lot 3 - Transports des scolaires du canton aux activités nautiques pour un montant de 95.00 € TTC par transport (aller/retour)

3. BASE DE LOISIRS DU LAMBON

3.1. RESTAURANT DU LAMBON – ETE 2016

Le restaurant du Lambon sera ouvert lors de la saison estivale du 15 juin au 15 septembre.

La location mensuelle s'élèvera à 250 € HT au profit de la SARL BOSS-HOGG.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de location,
- FIXE le tarif de la location mensuelle du restaurant du Lambon à hauteur de 250 € HT pour la période du 15 juin au 15 septembre 2016.

4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

4.1. CONVENTION GEREDIS – ZA LA CIGOGNE

Monsieur le Président informe que le développement de la zone de la Cigogne à Celles sur Belle (avec la construction de bâtiment destiné à accueillir des commerces et le rachat de l'entreprise Minibel destiné à accueillir une entreprise) suppose son aménagement, et notamment le renforcement de l'alimentation électrique.

L'entreprise de réseau GEREDIS a été sollicitée et a adressé ses propositions :

- Montant des travaux pour l'alimentation des commerces : 66 155.46 € HT dont 39 693.28 € HT à la charge de l'aménageur.

- Montant des travaux lié au rachat de l'entreprise Minibel : 31 997.95 € HT dont 19 198.78 € HT à la charge de l'aménageur.

Ce point a été abordé par le Bureau Communautaire lors de sa séance du 18 mai 2016.

Monsieur C. PICARD demande si le magasin Minibel va disparaître.

Monsieur le Président répond que la SCI qui achète va contracter un bail commercial avec Mary ISERI. Il ajoute que dans le projet, il y a deux cases en façade qui vont accueillir des activités commerciales avec un magasin d'électroménager.

Madame P. ROUXEL s'étonne des puissances électriques à souscrire mentionnées sur le plan en fonction des commerces. Elle semble exorbitante.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE en PREND ACTE.

5. DOSSIER DIVERS

5.1. JURICIA – REMBOURSEMENT OU CONTENTIEUX

Monsieur le Président informe qu'à la suite d'une étude sur les charges sociales réalisée par le cabinet Juriscia (dont la rémunération est calculée sur 40 % des sommes versées par l'URSSAF), l'intercommunalité a été l'objet d'un contrôle URSSAF.

Le bilan est le suivant :

- Aide à domicile : les montants versés par l'URSSAF s'élève à 61 222.00 € en 2014 et 16 754.00 € en 2015. L'URSSAF, au terme du contrôle, a demandé un reversement des sommes indûment perçues d'un montant de 15 311.00 €. Ce versement a été effectué sur le budget 2015.
- Portage de repas : les montants versés par l'URSSAF s'élève à 32 956.00 € en 2014 et 10 631.00 € en 2015. L'URSSAF, au terme du contrôle a demandé un reversement des sommes indûment perçues d'un montant de 28 261.00 €.

Après avoir saisi la commission de conciliation de l'URSSAF, qui a donné tort à l'intercommunalité, il est proposé de poursuivre l'action devant les tribunaux dans le cadre du dossier sur le portage de repas.

Le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 18 mai 2016, a émis un avis favorable sur ce point.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président à ester en justice afin de contester le versement de la somme de 28 261 € correspondant au dossier de Portage de repas.

5.2. DEMANDE D'ADMISSION DE CREANCES EN NON-VALEUR :

Plusieurs demandes sont proposées :

- Aides ménagères : 1 985.47 €
- Transport scolaire : 15.66 €
- Gestion des déchets : 10 883.53 €
- Base de Loisirs : 1 471.20 €

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président à établir les demandes d'admission en non-valeur ci-dessus.

5.3.FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)

La collectivité a été sollicitée pour l'année 2016 par le Département afin de contribuer au FSL par convention. Ce dernier s'adresse aux Deux Sévriens en grande difficulté, pour les aider à régler leurs charges liées au logement (loyer, énergie, eau...).

Les habitants du canton ont bénéficié de 9 805 € en 2015 (dont 1 000 € par l'intercommunalité).

Le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 18 mai 2016, a proposé de contribuer pour 2016 à hauteur de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, FIXE la participation au FSL à 1 000 € pour l'année 2016.

5.4. FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES (FDAJ)

La collectivité a été sollicitée pour l'année 2016 par le Département pour contribuer au FDAJ. Ce dernier s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans en grande difficulté. Il accompagne des projets individuels et collectifs pour favoriser une démarche d'insertion professionnelle.

Les habitants du canton ont bénéficié de 298 € en 2015.

Le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 18 mai 2016, a proposé de contribuer pour 2016 à hauteur de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, FIXE la participation au FDAJ à 1 000 € pour l'année 2016.

5.5. BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 2 – SYNDICAT MELLOIS DES PISCINES - AUGMENTATION DES PARTICIPATIONS

Le SMP a sollicité les 3 intercommunalités afin d'obtenir une participation complémentaire au versement prévu lors du vote du budget du mois d'avril. En effet, à la suite de certaines anomalies budgétaires relevées par les services préfectoraux et une sollicitation de ne pas couvrir la totalité de l'investissement avec l'excédent de fonctionnement qui n'a pas été accepté, le budget du SMP n'est plus en équilibre.

Aussi, le montant des participations a été augmenté de 5.33 % pour atteindre 309 234.78 € (293 573.28 € prévus au budget 2016).

Il est proposé au conseil communautaire le virement de crédits suivants afin de pouvoir mandater la participation financière supplémentaire 2016 pour le Syndicat Mellois des Piscines :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

C/022 – Dépenses imprévues - 15 661,50 €

C/65548 – Contributions aux organismes de regroupement + 15 661,50 €

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative précitée et l'augmentation de la participation à verser au Syndicat Mellois des Piscines.

6. DOSSIERS DIVERS

6.1. BASE DE LOISIRS DU LAMBON

- **Recrutement des saisonniers**

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que pour assurer le bon fonctionnement de la base de loisirs du Lambon durant la saison estivale 2016, il est nécessaire de créer 8 postes et de recruter 8 agents contractuels selon les modalités suivantes :

- 4 adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe – 1^{er} échelon de l'échelle 3 (indice brut 340 – indice majoré 321),
- 4 aides opérateurs des activités physiques et sportives – 1^{er} échelon de l'échelle 3 (indice brut 340 – indice majoré 321) pour les agents munis de diplômes pour l'encadrement des activités sportives.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, OUVRE 8 postes pour le recrutement d'agents contractuels durant la saison estivale 2016 :

- 4 adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe – 1^{er} échelon de l'échelle 3 (indice brut 340 – indice majoré 321),
- 4 aides opérateurs des activités physiques et sportives – 1^{er} échelon de l'échelle 3 (indice brut 340 – indice majoré 321) pour les agents diplômés pour l'encadrement des activités sportives.

- **Tarifs de location « promo estivales »**

A la suite du grand succès des années précédentes pour l'opération « Promo Estivale dernière minute » lancé sur le site de REVEA, il est proposé de réitérer cette mise en avant sur la saison été 2016.

- **les modalités d'application :**

- Promotions progressives avec 6 paliers de date (06/06 – 20/06 – 04/07 – 18/07 – 01/08 – 16/08)
- Remises de 5% (à J-45) à 40% (à J-7) en fonction de la date du séjour et des disponibilités
- Dates de séjour du 18/06 au 03/09
- Date de la mise en ligne : à partir du 06/06/2016

- **Application des « Promos Estivale » :**

- Promotions Estivales REVEA valable du 06/06 au 20/06
 - 25% sur séjours semaine du 18/06 au 09/07
 - 15% sur séjours semaine du 09/07 au 30/07
 - 5% sur séjours semaine du 30/07 au 20/08
 - 10% sur séjours semaine du 20/08 au 03/09
- Promotions Estivales REVEA valable du 21/06 au 04/07
 - 30% sur séjours semaine du 25/06 au 09/07
 - 20% sur séjours semaine du 09/07 au 30/07
 - 10% sur séjours semaine du 30/07 au 20/08
 - 15% sur séjours semaine du 20/08 au 03/09
- Promotions Estivales REVEA valable du 05/07 au 18/07
 - 35% sur séjours semaine du 09/07 au 30/07
 - 25% sur séjours semaine du 30/07 au 06/08
 - 15% sur séjours semaine du 06/08 au 20/08
 - 20% sur séjours semaine du 20/08 au 03/09

- Promotions Estivales REVEA valable du 19/07 au 01/08
 - 40% sur séjours semaine du 23/07 au 06/08
 - 20% sur séjours semaine du 06/08 au 20/08
 - 30% sur séjours semaine du 20/08 au 03/09
- Promotions Estivales REVEA valable du 02/08 au 16/08
 - 30% sur séjours semaine du 06/07 au 20/08
 - 35% sur séjours semaine du 20/08 au 03/09
- Promotions Estivales REVEA à partir du 17/08
 - 40% sur séjours semaine du 20/08 au 03/09

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, DECIDE de réitérer l'offre promotionnelle décrite ci-dessus.

6.2. RECRUTEMENT POUR BESOINS OCCASIONNELS

Monsieur le Président informe qu'en raison de surcroît d'activités ponctuelles, ou pour des besoins occasionnels, il est proposé au conseil communautaire la création de postes pour permettre le recrutement d'agents contractuels pour l'année pour les services suivants :

- Aide à domicile
- Base de loisirs et de plein air du plan d'eau du Lambon
- Gestion des déchets
- Service technique

Monsieur C. NIVAU s'intéresse à la surcharge de travail du service administratif.

Monsieur P. GERMAIN indique qu'il a été fait appel à Madame MC. GIRAUD.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, DECIDE de l'ouverture de postes pour les services listés ci-dessus.

6.3. DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Président informe que le Comité Cellois du Souvenir Français organise une cérémonie officielle le 10 juin 2016 afin d'honorer le travail de mémoires des élèves des écoles de Verrines sous Celles et du Collège F. ALBERT. Cet évènement permet d'accueillir, exceptionnellement, la flamme de la Nation, fort symbole honorant le sacrifice de nos combattants pour la liberté.

Pour le financement de la manifestation une demande d'aide financière a été déposée auprès de la commune de Celles sur Belle et du Département. Parallèlement une demande a été adressée à la Communauté Cantonale de Celles sur Belle pour un montant de 2 000.00 €.

Monsieur C. PICARD précise que l'association souhaite couvrir les frais à hauteur de 3 300 € avec les subventions du Département, de la Commune et de la Communauté de Communes de Celles-sur-Belle.

Monsieur F. COMPERE demande si l'assemblée peut décider après coup.

Monsieur C. PICARD répond que l'association attendra.

Monsieur le Président ajoute que l'on peut attendre et faire le bilan. Il présente les frais du budget :

- Sonorisation : 1 620,00 €
- Location du bus : 890,00 €
- Sécurité : 350,00 €
- Fanfare : 150,00 €
- Poste : 216,78 €

Monsieur C. NIVAU demande quel est le statut du Comité Cellois du Souvenir Français.

Monsieur le Président répond que c'est une association.

Monsieur C. PICARD précise que les adhésions sont par moitié au comité local. L'autre moitié est au niveau national.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité :

- DECIDE du versement d'une subvention de 1 000 € au profit Comité Cellois du Souvenir Français pour l'organisation de la cérémonie officielle du 10 juin 2016.
- AUTORISE Monsieur le Président à inscrire cette dépense dans le budget général de la Communauté Cantonale de CELLES-SUR-BELLE.

6.4. DEMANDE D'APPROBATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'ap)

Monsieur le Président indique qu'à la suite du refus du précédent dossier (Ad'ap), il est proposé au conseil communautaire (suivant les prescriptions de l'arrêté du Préfet) de déposer une nouvelle demande dans le délai de 6 mois du refus soit avant le 15 juin.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée.

6.5. GESTION DES DECHETS

• Collecte des huiles usagées en déchèteries

Depuis plusieurs années, l'entreprise SEVIA collecte gratuitement les huiles usagées en déchèteries. Depuis plus de 18 mois, les cours du pétrole s'effondrent, pour être divisés aujourd'hui par 4. Dans ces conditions économiques, les opérations connexes à l'enlèvement des huiles usagées en tant que tel, et notamment le déplacement et l'orientation des huiles vers les filières de traitement, ne sont absolument plus financées en totalité par la reprise des huiles.

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions de l'opération d'enlèvement et de facturation par le prestataire des huiles usagées :

- | | |
|---|------------|
| - Forfait par passage avec une intervention sous 10 jours ouvrés | 29,00 € HT |
| - Prestation d'enlèvement par site : pompage et transport point de collecte | gratuit |
| - Forfait prestations connexes par site d'intervention | 95,00 € HT |

(Programmation des interventions, planning, transit et regroupement, analyses...)

Total par intervention 124,00 € HT

Jusqu'à présent, SEVIA intervenait de façon aléatoire, même si le conteneur n'était pas rempli. A partir d'aujourd'hui, la collectivité déclenchera un ordre d'intervention dès lors que le conteneur sera quasiment plein. De ce fait, le nombre de passages en sera diminué.

Pour information, le nombre de passage sur l'année 2015 :

Bilan Huiles de moteur Année 2015		
Date d'intervention	Déchèterie	Poids (kg)
03/02/2015	CELLES-SUR-BELLE	540
03/02/2015	MOUGON	810
02/04/2015	CELLES-SUR-BELLE	450
01/06/2015	MOUGON	720
09/09/2015	CELLES-SUR-BELLE	540
13/08/2015	CELLES-SUR-BELLE	630
25/08/2015	MOUGON	540
29/09/2015	CELLES-SUR-BELLE	720
TOTAL		4950

Madame V. COUCHÉ demande s'il est possible, au niveau des points d'apport volontaire d'affecter des panneaux d'informations.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité :

- ADOPTE le contrat ci-joint définissant les conditions de l'opération d'enlèvement et de facturation par l'entreprise SEVIA des huiles usagées,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit contrat et tout document relatif à cette affaire.

• SICTOM de LOUBEAU

Avec la liquidation judiciaire de l'entreprise Polyfer Recycling chargée par contrat des rotations des bennes en déchèterie et du rachat de la ferraille et des batteries, l'intercommunalité a dû s'adapter afin de trouver une solution. Le SICTOM de LOUBEAU a été sollicité et a pu répondre positivement à nos besoins.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, ADOPTE les tarifs suivants :

- Rotation caissons cartons, encombrants, gravas, végétaux : 55 € TTC
- Rotation plastiques durs : 240 € TTC

6.6. TRANSPORTS SCOLAIRES

Par délibération du 9 mai 2016, le Conseil Départemental des Deux-Sèvres a fixé les tarifs des transports scolaires des collèges pour l'année 2016/2017 comme suit :

- Forfait annuel : 125 € par élève divisible par trimestre :
 - 1^{er} trimestre : 50 €
 - 2^{ème} trimestre : 40 €
 - 3^{ème} trimestre : 35 €
- Option Pass Iziva : 25 € par collégien - non fractionnable et non remboursable.

- Duplicata :
 - 1^{ère} demande gratuite
 - Les suivantes : 8 €

Comme les années précédentes, le Conseil Départemental autorise la Communauté Cantonale de Celles-sur-Belle à solliciter auprès des familles une somme supplémentaire de 2 € maximum afin de compenser les frais administratifs engagés pour la gestion locale de ce service. Pour l'année scolaire 2015/2016, la somme supplémentaire était de 1,98 € soit 0.66 € par élève et par trimestre.

Pour rappel, le forfait annuel des transports scolaires 2015/2016 était de 45 € et l'option Pass Iziva était de 15 €.

Considérant que certains foyers sont composés de plusieurs enfants scolarisés qui utilisent les transports scolaires, il est proposé au Conseil Communautaire le choix de facturer au trimestre tel que proposé ci-dessus, ou bien de facturer au mois sur 10 mois, soit :

- 12.50 € par mois de septembre 2016 à juin 2017
- Option Pass Iziva – 25 € à facturer pour le mois de septembre

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité :

- ADOPTE les tarifs fixés par le Conseil Départemental,
- FIXE le mode de facturation au mois sur 10 mois, de septembre 2016 à juin 2017, soit 12,50 €
- FIXE le montant des frais de gestion à 2 € fractionné sur 10 mois, soit 0.20 €.

6.7. MUTUALISATION DU MATERIEL :

Monsieur le Président présente le compte-rendu de la réunion du 18 mai 2016.

Monsieur F. PROUST indique qu'à la dernière réunion, les membres ont souhaité que toutes les communes se rencontrent, notamment pour la question du zéro pesticide. Il précise que ce fut une réunion constructive sur le partage éventuel du matériel. Une prochaine réunion est envisagée avant le 14 juillet 2016.

Monsieur F. PROUST ajoute qu'une réunion sur le tri est prévue le 15 juin 2016 à la salle Robert Dalban de Celles-sur-Belle.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE du compte-rendu de la réunion du 18 mai 2016.

6.8. REFORME TERRITORIALE - ETAT D'AVANCEMENT

Commission Ressources Humaines et Gouvernance

Monsieur C. NIVAU évoque le nombre de Vice-présidents (soit 15) au sein de la future intercommunalité. La répartition a posé des questions sur les bases de calcul suite à plusieurs simulations.

Monsieur le Président ajoute que ce nombre n'a pas été accepté car le postulat de départ était une répartition pour 4.

Monsieur P. FOUCHE est étonné des questions de certains élus qui constatent qu'ils allaient perdre des conseillers communautaires.

Compétence scolaire

Madame D. PARANT fait part de son ressenti sur un affichage de bonnes intentions et insiste sur le fait les communautés de communes du mellois et cœur de Poitou ne souhaitent pas imposer leur fonctionnement. Elle ajoute qu'il est conservé sur le Mellois des spécificités par rapport à Chef Boutonne.

Madame P. MOREAU informe qu'ils ont fait part de la méthodologie de la Communauté de Communes du Mellois et de Cœur du Poitou.

Monsieur le Président revient sur la proposition de passer la compétence scolaire à l'actuelle intercommunalité en septembre 2016. L'intérêt étant de fixer les attributions de compensation.

Commission personnes âgées

La réunion est prévue le mardi 31 mai 2016.

Monsieur C. NIVAU souligne qu'il faut faire les réunions des bureaux communautaires thématiques pour connaître les orientations des élus communautaires et ainsi tenir une feuille de route.

Commission Développement touristique

Le diagnostic est réalisé et la question est de fixer une politique touristique à l'échelle de la future intercommunalité pour missionner le futur office de tourisme.

Monsieur le Président, pour revenir sur l'associatif, indique qu'il y a à Celles-sur-Belle 2 300 personnes dans les associations. Il ajoute que nulle part ailleurs il y a cela et qu'il s'agit du résultat d'une stratégie de plusieurs années.

Commission développement économique

Monsieur le Président indique que faute de cadrage et de volonté, le diagnostic fait état de ce qui suit :

- Conserver les grands axes de développement (RD948)
- Problème des bourgs centres avec une modification des habitudes commerciales.

Monsieur le Président ajoute que l'on ne peut pas vivre seul et que le développement est lié à la prise en compétence des développements de la CAN, du civraisien et du ruffecois.

Commission assainissement

Monsieur P. BOINIER indique que la Communauté de Communes Cœur du Poitou en a la compétence en plus des trois syndicats. Il ajoute qu'un cabinet doit être mandaté pour lisser les intégrations avec une tranche conditionnelle et un lissage des tarifs.

Monsieur F. PROUST demande qu'il soit vu en bureau communautaire thématique tous les échanges sur toutes les compétences.

Monsieur le Président informe que la prochaine réunion avec Monsieur le Préfet est fixée au 7 juin 2016 avec la DDFiP.

7. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur F. PROUST indique qu'il a été contacté pour les informations sur la piscine du Lambon afin de réaliser un bilan de la gestion de la piscine et faire un historique de la genèse du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h15.

La Secrétaire de séance

Patricia ROUXEL



Le Président,
Jean-Marie ROY

